



SN FO PJJ

Le syndicat FO PJJ reçu par la Ministre de la Justice

Notre position sur la réforme de l'ordonnance de 1945 clairement assumée :

Dans le cadre d'une rencontre avec les membres de l'Union Justice FO, le SNFOPJJ a eu l'opportunité d'échanger avec la Garde des Sceaux Mme BELLOUBET, M. HERONDART et M. HEUMAN.

Notre organisation syndicale a profité de cette instance pour évoquer deux points saillants.

De prime abord, nous avons rappelé à la Ministre la position de Force Ouvrière au sujet de l'ordonnance de 1945. Nous avons toujours réclamé une refonte de l'ordonnance de 1945 devenue totalement illisible et désuète. Les gouvernements successifs ont laissé une empreinte répressive ne permettant pas d'appréhender la justice des mineurs de manière raisonnée et dépassionnée.

Les contours de la nouvelle ordonnance sont clairement orientés en faveur d'une justice spécialisée, protectrice et bienveillante à l'égard des mineurs. Force Ouvrière considère que les conditions moins strictes de révocation du contrôle judiciaire, le renforcement de la primauté de l'éducatif, le seuil d'irresponsabilité pénale, la réduction significative du temps judiciaire, les alternatives à l'incarcération et les dispositions visant à limiter la détention provisoire sont des mesures qui respectent l'essence de nos missions et pourrait être profitables aux mineurs.

Pour autant, Force Ouvrière a conditionné son soutien notamment lors du dernier CTM par l'alignement des moyens aux besoins repérés tant sur le plan humain que matériel. Nous avons rappelé notre position à la Ministre.

Notre organisation syndicale a fait le choix de croire à la déclaration d'intention du gouvernement et de juger sur les actes. Nous refusons de céder à la léthargie et la démagogie visant uniquement à déconstruire sans chercher l'amélioration d'un dispositif à bout de souffle.

FO PJJ réclame le paiement des heures supplémentaires et l'augmentation des primes ne relevant pas du RIFSEEP

Le second point que nous avons abordé porte sur notre engagement électoral. Nous avons de nouveau réclamé des négociations sur l'augmentation des différentes primes ne relevant pas du RIFSEEP et la mise en place des heures supplémentaires rémunérées.

La Ministre s'est montrée particulièrement attentive aux revendications de Force Ouvrière en matière d'amélioration du pouvoir d'achat. Nous avons insisté sur l'absence de revalorisation depuis 15 à 20 ans sur les primes de week-end, de nuit, d'astreintes et d'activités de séjour.

Nous avons démontré que le principe de récupération des heures supplémentaires crée des tensions, des déceptions voire paradoxalement de l'absentéisme. Par conséquent, nous avons réclamé la mise en place des heures supplémentaires rémunérées non imposables aux agents tous corps confondus.

Cette disposition mérite a minima une expérimentation et nous sommes convaincus qu'elle sera une source de présentisme bien plus fiable que les contrôles sur agent, les menaces de procédure disciplinaire...

Mme BELLOUBET a pris note des revendications de FOPJJ et entend la nécessité d'ouvrir un chantier sur cette thématique. Une réponse sera transmise a posteriori.